

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13
Date de la convocation : 06 décembre 2024 Date d'affichage : 06 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTEL, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET) ; Mme Adeline HENNICHÉ ALBERT (Pouvoir à M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS)

Secrétaire de séance : Mr Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2024-059

E.P.I.C. « CORDON TOURISME »

- Convention de mise à disposition onéreuse du Poste chargé des opérations budgétaires et comptable

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe au Maire, expose les besoins de l'E.P.I.C. « Cordon Tourisme » en personnel pour assurer la mission de chargée des opérations comptables et budgétaires.

Il est proposé à l'assemblée de valider la mise à disposition par convention de l'agent administratif responsable des finances auprès de Cordon Tourisme pour la réalisation des opérations comptables et budgétaires à temps partiel de 10% (lissé sur une année), à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette quote-part pourra être révisée au premier janvier de chaque année.

La mise à disposition de cet agent fera l'objet d'une refacturation par la Commune de Cordon à l'E.P.I.C. « Cordon Tourisme » avant le 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, son Adjointe au Maire entendue après en avoir délibéré en l'absence de M. François PARIS, l'unanimité des présents,

VALIDE le principe de mise à disposition onéreuse d'un emploi administratif auprès de l'E.P.I.C. « Cordon Tourisme » à compter du 1^{er} janvier 2025, à temps partiel de 10% ;

CHARGE Monsieur le Maire de finaliser la convention de mise à disposition en collaboration avec l'E.P.I.C. « Cordon Tourisme »,

AUTORISE Monsieur Fabrice DEVERLY 1^{er} adjoint à signer la version définitive de ladite convention de mise à disposition.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17 décembre 2024

Le Maire,
Mr François PARIS



Envoyé en Sous-préfecture le
Affiché le

19 DEC. 2024

19 DEC. 2024

Le Secrétaire de Séance,
Mr Jacques ZIRNHELT